

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

SOUS-DIRECTION DE LA DIPLOMATION ET DE
L'AUTHENTIFICATION

22-00192



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT FOR THE COORDINATION
OF ACADEMIC ACTIVITIES

SUB-DEPARTMENT FOR CERTIFICATE
ISSUANCE AND AUTHENTICATION

13 MAI 2022

COMMUNIQUÉ FINAL

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur a présidé le mercredi 11 mai 2022, au nom de **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques**, la deuxième session de la Commission Technique ad hoc chargée des opérations relatives à la délivrance des diplômes relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur dans la salle des Actes de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I.

Y prenaient part, outre les représentants des huit Universités d'Etat et les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur à Statut Particulier sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, les membres statutaires, les experts, les Invités et les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur.

Après l'allocution d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Général, Représentant de **Monsieur le Ministre d'Etat**, et le mot de cadrage de Madame le Directeur de la Coordination des Activités Académiques, deux principales articulations ont structuré les assises, **dont les interventions relatives à la présentation de l'état des lieux de la diplomation par les superviseurs des trois sous-groupes de travail, et la communication de trois experts dans les thématiques suivantes :**

1. « Procédure d'authentification des parchemins et des titres nationaux ou internationaux dans le sous-système éducatif de l'enseignement supérieur : enjeux, défis et perspectives » ;
2. « Enjeux et méthodes de collecte, de numérisation et de sécurisation des données liées à la diplomation universitaire (listes des lauréats, procès-verbaux, etc.) » ;
3. « Méthodes et instruments d'une conservation et d'un archivage scientifique des documents liés à la diplomation ».

A la suite de ces travaux riches, fructueux et prometteurs, les membres de la Commission sus-citée ont adopté les recommandations suivantes :

R1 : la Commission Technique ad hoc recommande que toutes les Universités d'Etat, ainsi que tous les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, s'arriment au processus de délivrance annuelle et systématique des diplômes à leurs lauréats, conformément aux Très Hautes Directives de **S. E. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun**.

R2 : la Commission Technique ad hoc recommande que toutes les Universités d'Etat, ainsi que tous les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, implémentent et migrent vers la technologie de troisième génération qui gouverne la société digitale actuelle.

R3 : la Commission Technique ad hoc recommande que toutes les Universités d'Etat, ainsi que tous les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, actualisent les postes administratifs de points focaux d'authentification et transmettent l'information y relative au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

R4 : la Commission Technique ad hoc recommande que le Ministère de l'Enseignement Supérieur soit le régulateur central de la plateforme d'authentification du sous-secteur éducatif de l'enseignement supérieur. Cela signifie que toutes les données liées à la diplomation doivent systématiquement y converger.

R5 : la Commission Technique ad hoc recommande que toutes les Universités d'Etat, ainsi que les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, numérisent et rendent disponibles en ligne par une codification sécurisée les résultats de leurs lauréats, par année, cycle et option.

R6 : la Commission Technique ad hoc recommande que toutes les Universités d'Etat, ainsi que les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, procèdent systématiquement à la proclamation officielle des résultats à la fin de chaque année académique, et consacrent une journée à la cérémonie de remise des diplômes aux lauréats, sous réserve du respect scrupuleux des mesures gouvernementales de lutte et de prévention de la pandémie du Covid-19.

R7 : la Commission Technique ad hoc recommande aux Universités d'Etat ainsi, qu'aux Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de mettre en œuvre toutes les voies pour résorber définitivement les problèmes liés à l'apurement du lourd passif de la diplomation de leurs lauréats.

R8 : la Commission Technique ad hoc recommande aux Universités d'Etat, ainsi qu'aux Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de respecter scrupuleusement les délais de conservation des documents.

R9 : la Commission Technique ad hoc recommande aux Universités d'Etat, ainsi qu'aux Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur sous tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, l'aménagement, l'acquisition ou la mise en place des locaux consacrés uniquement à l'archivage et la conservation des documents physiques liés à la diplomation.

R10 : la Commission Technique ad hoc recommande que le Ministère de l'Enseignement Supérieur délocalise la Sous-Direction des Archives et de la documentation vers les bâtiments du Garage administratif, qu'occupent déjà certains ministères, afin de résorber les problèmes de stockage des documents auxquels il est confronté.

Par ailleurs, les membres statutaires de la Commission Technique ad hoc adressent leurs remerciements au Gouvernement de la République, à travers le Ministère de l'enseignement supérieur, et saluent les mesures prises en faveur de la digitalisation en cours dans le système d'enseignement supérieur camerounais.

A l'issue des travaux, Monsieur le Conseiller Technique N° 1 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, en lieu et place de Monsieur Secrétaire Général empêché, Représentant de **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques**, a félicité les membres de ladite Commission ainsi que les invités pour leur dynamisme et pour la qualité des propositions fédératrices, qui contribuent à mettre sur pied une plateforme de réflexion et de rayonnement des activités liées à la diplomation, et sur laquelle des produits vérifiables participeront à la mise en œuvre de **la Nouvelle Gouvernance Universitaire prescrite par S.E. Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat et conduite par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.**

**Pour le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Chancelier des Ordres Académiques,
et Par Ordre,**



Pr Wilfred NYONGBET GABSA
Secrétaire Général du Ministère
de l'Enseignement Supérieur